



PLAN LOCAL DE **DÉVELOPPEMENT DURABLE** 2016-2020

Ensemble pour une métropole durable

Table des matières

MOT DU MAIRE.....	3
MOT DU DIRECTEUR D'ARRONDISSEMENT.....	4
DÉFINITION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE.....	5
MISE EN CONTEXTE.....	6
Démarche montréalaise en développement durable.....	6
PORTRAIT DE L'ARRONDISSEMENT.....	8
L'historique de la démarche.....	9
Les défis et enjeux propres au territoire.....	10
Le bilan des réalisations.....	11
PLAN D'ACTION 2016-2020.....	12
1 Réduire les émissions de GES et la dépendance aux énergies fossiles.....	12
2 Verdir, augmenter la biodiversité et assurer la pérennité des ressources.....	14
3 Assurer l'accès à des quartiers durables, à échelle humaine et en santé.....	16
4 Faire la transition vers une économie verte, circulaire et responsable.....	18
5 Mobilisation des parties prenantes.....	19

MOT DU MAIRE



Chères Verdunoises,
Chers Verdunois,

À Verdun, le concept de développement durable est bien ancré, et ce, depuis longtemps. En effet, la ville puis l'arrondissement de Verdun ont su intégrer, au fil des années, les principes du développement durable dans leurs orientations et leurs pratiques. À la blague, on dit même que « Verdun » pourrait s'écrire « VERTdun » tant la protection de l'environnement fait partie de notre ADN.

L'adoption d'un nouveau plan de développement stratégique par le conseil d'arrondissement, au début de l'année 2015, a insufflé une vision nouvelle à nos actions en matière de développement durable. Dorénavant, ce développement s'articule autour de la volonté de créer chez nous des quartiers conviviaux, verts et équitables.

Comprendre l'importance de ces priorités et croire à l'impact d'initiatives concrètes façonnent de nouveaux horizons pour les résidents et contribuent à ce que l'on appelle le mieux vivre. La mise en valeur des espaces naturels, le développement des initiatives en agriculture urbaine sont au nombre des actions qui nous animent. La gestion responsable des matières résiduelles, la lutte aux îlots de chaleurs urbains figurent également au nombre de nos objectifs.

Chaque geste compte; chaque pas vers une compréhension de l'importance de ces questions consolide les efforts qui sont investis pour assurer le développement durable.

Au nom des membres du conseil, je vous invite, chers Verdunois, chères Verdunoises, à explorer ce document qui vous propose un tour d'horizon inspirant de ces priorités à la fois actuelles et tournées vers l'avenir.

Le maire de l'arrondissement,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Parenteau'. The signature is fluid and stylized, with a long horizontal stroke at the end.

Jean-François Parenteau

MOT DU DIRECTEUR D'ARRONDISSEMENT



Chères citoyennes, chers citoyens ainsi que tous les employés de l'arrondissement,

C'est avec beaucoup d'enthousiasme et de fierté que je vous invite à parcourir notre Plan local de développement durable 2016-2020. Il s'agit d'un outil de référence important qui guidera nos actions dans ce domaine jusqu'à la fin de la présente décennie.

Piloté par la Direction des travaux publics, il a été élaboré en collaboration avec l'ensemble des directions de l'arrondissement et nos partenaires, Nature-Action Québec et la Maison de l'environnement de Verdun. Je salue d'ailleurs leur contribution qui permet à ce plan de couvrir tous les domaines d'activités concernés par le développement durable.

Le Plan local de développement durable nous aidera à bonifier les services aux citoyens et à améliorer encore davantage leur qualité de vie, en accord avec les objectifs de notre Plan de développement stratégique.

Je tiens à féliciter les Verdunoises et les Verdunois qui appliquent déjà les principes du développement durable dans leur vie quotidienne. Vos actions à ce chapitre nous inspirent et nous incitent à nous dépasser.

Bonne lecture!

Le directeur d'arrondissement,

A handwritten signature in black ink, which appears to read 'Pierre Winner'. The signature is fluid and cursive, written in a professional style.

Pierre Winner

DÉFINITION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le développement durable est un concept reconnu à l'échelle internationale. L'arrondissement de Verdun se joint à la Ville de Montréal et souscrit à la définition issue du rapport de la Commission Brundtland. Le développement durable y est défini de la façon suivante :

«...un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Deux concepts sont inhérents à cette notion : le concept de « besoins », et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité, et l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir. »

Le développement durable suppose un développement économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable, qui repose sur une nouvelle forme de gouvernance favorisant la mobilisation et la participation de tous les acteurs de la société au processus de décision.

MISE EN CONTEXTE

Démarche montréalaise en développement durable

ENSEMBLE POUR UNE MÉTROPOLE DURABLE

En juin 2016, le conseil d'agglomération de Montréal adoptait le plan Montréal durable 2016-2020 suite à un vaste exercice de concertation mené auprès de plus de 230 partenaires dont plusieurs organisations montréalaises, villes liées, arrondissements et services centraux. Ces partenaires ont identifié 3 défis et 4 priorités d'intervention qui demandent d'agir en synergie et de consolider les interventions à l'échelle régionale et locale.

Les 3 défis de Montréal en matière de développement durable pour l'exercice de planification 2016-2020 ont été identifiés comme étant :

1 > **Montréal sobre en carbone**
Réduire de 80 % les GES d'ici 2050
Réduire et s'adapter

2 > **Montréal équitable**
Améliorer l'accès aux services et aux infrastructures
Inclure et lutter contre les inégalités

3 > **Montréal exemplaire**
Adopter des pratiques exemplaires de développement durable
Tracer la voie et mobiliser



Pour répondre à ces défis, Montréal durable 2016-2020 fixe 4 priorités qui sont déclinées en 20 actions. Pour obtenir un impact maximal sur l'ensemble du territoire, ces priorités et actions sont intégrées dans l'ensemble des démarches montréalaises dont :

- le plan d'action de l'administration municipale;
- les plans locaux de développement durable des arrondissements et villes liées;
- le plan d'action des organisations partenaires.

Enfin, le plan Montréal durable 2016-2020 rappelle les grandes cibles collectives qui résultent de différents exercices de planification et font état des engagements pris au niveau international.

3 défis

Montréal
sobre en carbone

Montréal
équitable

Montréal
exemplaire

4 priorités d'intervention

Réduire les émissions de
GES et la dépendance
aux énergies fossiles

Verdir, augmenter la
biodiversité et assurer la
pérennité des ressources

Assurer l'accès à des
quartiers durables,
à échelle humaine et
en santé

Faire la transition vers
une économie verte,
circulaire et responsable

10 cibles collectives

Réduire les
émissions de GES
de la collectivité

de **30 %**
d'ici 2020
par rapport
à 1990 et de
80 %
d'ici 2050

Atteindre la norme
canadienne de
8,8 µg/m³
en matière de
concentration de
particules fines
dans l'air ambiant
d'ici 2020

Atteindre une
part modale,
à la pointe du
matin, de
55 %
pour les
déplacements à
pied, à vélo ou
en transport en
commun d'ici 2021

Rétablir une
consommation
d'énergie
équivalente ou
inférieure à
2,17 GJ/m²
dans les bâtiments
des secteurs
commercial et
industriel d'ici 2021

Augmenter l'indice
de canopée de
20 à 25 %
d'ici 2025

Accroître à
moyen terme
la part des
aires protégées
terrestres à
10 %
du territoire

Atteindre
les objectifs
gouvernementaux
de valorisation
des matières
recyclables
70 %
et organiques
60 %
d'ici 2020

Réduire de
20 %
l'eau potable
produite par les
usines de Montréal
entre 2011 et 2020

Réduire de
10 %
la sédentarité
de la population
d'ici 2025 par
rapport à 2012

Augmenter de
30 %
le nombre de
certifications
environnementales
ou d'adhésions à
des programmes
environnementaux
volontaires d'ici
2020 par rapport
à 2010

PORTRAIT DE L'ARRONDISSEMENT

Situé dans la partie sud-ouest de l'île de Montréal, Verdun couvre une superficie de 9,8 km². L'arrondissement est bordé au nord par l'autoroute 15, à l'ouest par le canal de l'Aqueduc, au sud par l'arrondissement de LaSalle et à l'est par le fleuve Saint-Laurent. L'omniprésence du fleuve et plusieurs kilomètres de berges luxuriantes constituent la plus grande richesse naturelle de Verdun.

Choyé au chapitre du transport en commun, l'arrondissement de Verdun est desservi par trois stations de métro et plusieurs lignes d'autobus qui mènent directement au centre-ville de Montréal. Verdun bénéficie également d'un réseau de pistes cyclables de 39,3 km.

En 2016, Verdun comptait 69 229 résidents répartis dans trois quartiers : Desmarchais-Crawford, Wellington-de-l'Église et L'Île-des-Sœurs. La population est en hausse de 4,6 % par rapport au recensement de 2011.

Verdun est réputé pour le dynamisme de sa vie communautaire et un intérêt marqué de sa population pour les questions environnementales. L'arrondissement connaît également un renouveau sur le plan économique avec l'ouverture de plusieurs cafés, restaurants, boutiques et autres commerces de proximité.

DES QUARTIERS CONVIVIAUX, VERTS ET ÉQUITABLES

À la suite d'une vaste consultation citoyenne, l'arrondissement de Verdun a adopté, en février 2015, un plan de développement stratégique s'échelonnant sur dix ans, soit de 2015 à 2025. L'un des quatre axes fondamentaux du plan touche particulièrement le développement durable, soit l'aménagement de quartiers conviviaux, verts et équitables. Cet axe s'articule autour de quatre orientations :

1. Préserver la mixité sociale;
2. Assurer la mobilité durable et l'accessibilité pour tous;
3. Protéger l'environnement;
4. Développer et maintenir des infrastructures de qualité.

Certaines orientations et actions reliées à d'autres axes du plan concernent également le développement durable. Mentionnons, par exemple, le fait de stimuler l'offre de commerces et de services de proximité.

L'historique de la démarche

Le développement durable constitue une priorité pour l'arrondissement de Verdun depuis de nombreuses années. Cette priorité s'exprime à travers diverses orientations et actions prises par l'arrondissement bien avant l'adoption de son *Plan local de développement durable 2011-2015*. En d'autres termes, Verdun a fait figure de pionnier dans plusieurs domaines reliés au développement durable. Par exemple, la collecte des matières recyclables a été implantée sur son territoire dès les années 90 et la participation à cette dernière est devenue obligatoire pour les citoyens en 2004.

Plus récemment, l'arrondissement a implanté la collecte des résidus alimentaires sur son territoire, d'abord par l'entremise de projets pilotes successifs de 2011 à 2015 puis de manière systématique en l'étendant à tous les immeubles de 8 logements et moins en 2016. Plusieurs autres mesures en développement durable ont également été prises au cours des dernières années : adoption d'un plan arboricole (2014), adoption d'un plan de développement stratégique (2015), correction de raccords d'égouts inversés, lutte aux îlots de chaleur urbains, etc.

LES PARTENAIRES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Grâce à un partenariat avec l'organisme Nature-Action Québec (NAQ), l'arrondissement de Verdun bénéficie d'une expertise de pointe pour la protection et l'entretien de ses berges et de l'ensemble des milieux naturels de la Pointe-Sud de L'Île-des-Soeurs. Depuis 2008, NAQ assure également la gestion de La Maison de l'environnement de Verdun qui joue le rôle d'éco-quartier local en fournissant aide et conseils aux citoyens et aux ICI (industries, commerces et institutions) pour assurer une gestion responsable des matières résiduelles, favoriser l'adoption de bonnes pratiques environnementales et encourager le verdissement et la biodiversité en milieu urbain. Pour la réalisation de ses projets et activités, La Maison de l'environnement collabore également avec plusieurs acteurs locaux ou régionaux dans les secteurs publics, privés et communautaires.

Parmi les projets effectués avec des partenaires, mentionnons les différentes initiatives d'agriculture urbaine en collaboration avec des organismes ou institutions tels que Un plant de tomate à la fois, la Coopérative de solidarité Abondance Urbaine Solidaire, L'Ancre des Jeunes, l'Institut universitaire en santé mentale Douglas, etc. La Maison de l'environnement participe également aux tables de concertation menées par la Concertation en développement social de Verdun et collabore avec la Société de développement commercial Wellington lors de ses événements afin d'assurer une saine gestion des matières résiduelles.



Les défis et enjeux propres au territoire

LA PROTECTION DES MILIEUX NATURELS ET DU PATRIMOINE ARBORICOLE

Les milieux naturels de Verdun sont riches et diversifiés (milieux humides, boisés, friches, milieux aquatiques, etc.). L'Île-des-Sœurs constitue notamment une importante halte migratoire pour les oiseaux grâce à sa position sur le fleuve et à la diversité de ses habitats. Au fil des ans, près de 284 espèces d'oiseaux y ont été observées; les berges de L'Île sont également l'habitat de la couleuvre brune, une espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable.

La partie sud de L'Île-des-Sœurs ainsi que les berges du côté de l'île de Montréal sont constituées de terre de remblai issue notamment des travaux d'excavation du métro de Montréal. Ce type de substrat favorise l'établissement d'espèces végétales exotiques et envahissantes telles que le roseau commun (phragmite), le nerprun cathartique, le nerprun bourdaine, la lentille d'eau et le renouée japonaise dont la gestion constitue un enjeu écologique important. Par ailleurs, l'agrile du frêne et la présence de castors qui s'attaquent aux arbres riverains représentent deux menaces au patrimoine arboricole de Verdun.

À L'Île-des-Sœurs, des plans d'eau créés de façon artificielle, aujourd'hui naturalisés, présentent des défis d'entretien pour l'arrondissement qui souhaite y préserver les riches écosystèmes en place tout en offrant un milieu de qualité pour ses résidents. Au cours des dernières années, l'arrondissement a effectué des travaux visant à solutionner cette problématique de façon permanente.

La préservation des espaces naturels qu'ils soient boisés ou non présente aussi son lot de défis reliés à l'activité humaine. L'adoption de comportements écociviques par les citoyens requiert des efforts de sensibilisation et d'éducation constants. Mentionnons également les impacts environnementaux du développement domiciliaire, de l'accroissement de la population de L'Île-des-Sœurs et des travaux de construction du nouveau pont Champlain.

Face à ces enjeux, l'arrondissement doit être proactif pour assurer la protection des milieux naturels et de son patrimoine arboricole.

GESTION RESPONSABLE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES, LUTTE AUX ÎLOTS DE CHALEUR ET AGRICULTURE URBAINE

La gestion responsable des matières résiduelles constitue un défi pour les citoyens, les ICI (industries, commerces et institutions) et l'administration municipale. D'énormes progrès ont été réalisés à ce chapitre depuis 2008 avec la création de la Maison de l'environnement de Verdun, l'adoption de nouvelles méthodes de collecte des matières résiduelles, l'implantation de la collecte des résidus alimentaires aux immeubles de 8 logements et moins et l'instauration d'un programme de tri des matières résiduelles dans les bâtiments municipaux. Du travail de sensibilisation et d'éducation reste cependant à faire auprès des ICI afin qu'ils améliorent leurs pratiques en cette matière.

La lutte aux îlots de chaleur urbains demeure un enjeu dans les secteurs plus densément peuplés de l'arrondissement même si plusieurs initiatives porteuses ont été mises en place au cours des dernières années.

L'agriculture urbaine connaît par ailleurs un essor sans précédent et apparaît de plus en plus comme une solution intéressante afin de contrer les déserts alimentaires en donnant accès aux résidents à des produits frais à proximité de leur domicile.

Le bilan des réalisations

LES PLANS, POLITIQUES, RÈGLEMENTS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Au cours des dernières années, l'arrondissement a adopté plusieurs plans, politiques et règlements visant à favoriser le développement durable. Parmi les plus importants, mentionnons le Plan arboricole de l'arrondissement, le Plan de développement stratégique de Verdun 2015-2025 et la Politique d'achat local. Tous ces documents d'orientation confirment la volonté ferme de Verdun de demeurer un leader parmi les arrondissements montréalais en matière de développement durable.

LES PROJETS D'AMÉNAGEMENTS EXEMPLAIRES MIS EN ŒUVRE SUR LE TERRITOIRE

L'arrondissement, en collaboration avec Nature-Action Québec (NAQ) et la Maison de l'environnement de Verdun, a développé plusieurs projets d'aménagements tant dans les milieux naturels que dans les espaces urbains. Sur la Pointe-Sud de L'Île-des-Sœurs, NAQ a mené des projets visant à mettre en valeur les sites naturels (ex. installation de panneaux d'interprétation), améliorer leur biodiversité (plantations, contrôle des espèces végétales envahissantes, aménagements d'habitats fauniques) et sensibiliser la population à la protection de ces sites naturels (ateliers, visites thématiques, etc.). Un plan de conservation et de restauration de la bande riveraine de la Pointe-Sud de L'Île-des-Sœurs ainsi qu'un plan d'action pour s'attaquer à la problématique des castors ont également été réalisés.

Depuis sa création en 2009, le programme d'aménagement de ruelles vertes a connu un vif succès avec la réalisation de 20 ruelles vertes. Ce programme constitue un excellent moyen de contrer les îlots de chaleur urbains et d'améliorer la qualité de vie des citoyens.

DE NOMBREUSES INITIATIVES INNOVANTES EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'arrondissement, en collaboration avec la Maison de l'environnement de Verdun et ses partenaires, a mis sur pied une multitude de projets couvrant différents aspects du développement durable. Au chapitre du verdissement, on n'a qu'à penser à l'adoption de carrés d'arbres par les citoyens qui reçoivent une subvention de 20 \$ pour l'achat de végétaux, à la vente d'arbres à des prix très avantageux grâce au programme montréalais « Un arbre pour mon quartier » (très populaire auprès des Verdunois) ainsi qu'à la plantation d'arbres dans les parcs, les espaces verts et sur l'emprise publique de plusieurs propriétés privées.

Afin de réduire la quantité de déchets envoyés à l'enfouissement, l'arrondissement a notamment réalisé les actions suivantes :

- implantation de la collecte des résidus alimentaires à tous les immeubles de 8 logements et moins;
- installation de composteurs communautaires dans les différents quartiers;
- vente de composteurs domestiques à prix réduit;
- récupération des matières organiques dans certains bâtiments municipaux;
- récupération des appareils électroniques et informatiques aux Ateliers municipaux;
- récupération des piles et cellulaires usagés dans les bâtiments municipaux
- organisation d'activités de troc d'objets usagés.

Enfin, pour favoriser le transport actif et améliorer la qualité de vie des citoyens, Verdun a aménagé de nouveaux liens cyclables, ajouté des supports à vélo, construit des saillies de trottoir et sécurisé plusieurs intersections.

PLAN D'ACTION 2016-2020

1

*Réduire les émissions de GES
et la dépendance aux énergies fossiles*



ACTION 1 AUGMENTER LA PART MODALE DES DÉPLACEMENTS À PIED, À VÉLO OU EN TRANSPORT EN COMMUN

MESURES DE MISE EN ŒUVRE	2015 année de référence	2020 cibles
1.1 Adopter un Plan local de déplacements d'ici 2020	-	Plan adopté
1.2 Sécuriser les déplacements actifs des citoyens sur les trajets domicile-école-travail (corridors scolaires, intersections sécurisées, rétrécissement des intersections, etc.)	62 saillies 43 intersections (feux)	99 saillies 53 intersections
1.3 Promouvoir les déplacements actifs chez les enfants et leurs parents sur le trajet domicile-école-travail (Trottibus, À pied, à vélo, ville active, etc.)	-	10 ateliers
1.4 Installer de nouveaux supports à vélo dans les lieux publics et aux abords des bâtiments municipaux	95 supports à vélos	150 supports à vélos

ACTION 2 ÉLECTRIFIER ET OPTIMISER LES TRANSPORTS MONTRÉLAIS

MESURES DE MISE EN ŒUVRE

	2015 année de référence	2020 cibles
2.1 Participer aux efforts d'électrification de la flotte de véhicules municipaux	0 véhicule électrique	12 véhicules électriques
2.2 Aménager des espaces de stationnement pour véhicules électriques, équipés de bornes de recharge sur rue	0 espace de stationnement sur rue équipé d'une borne de recharge	12 espaces de stationnement sur rue équipés d'une borne de recharge
2.3 Aménager des espaces de stationnement pour véhicules électriques, équipés de bornes de recharge dans les stationnements des édifices municipaux	4 espaces de stationnement aux abords des édifices municipaux équipés d'une borne de recharge	15 espaces de stationnement aux abords des édifices municipaux équipés d'une borne de recharge

ACTION 3 AUGMENTER LE NOMBRE DE BÂTIMENTS DURABLES À MONTRÉAL

MESURES DE MISE EN ŒUVRE

	2015 année de référence	2020 cibles
3.1 Adhérer à la « Politique de développement durable pour les édifices de la Ville de Montréal »	-	Adhésion effectuée
3.2 Remplacer les systèmes de réfrigération au HCFC dans les arénas	2 arénas avec un système de réfrigération au HCFC	0 aréna avec un système de réfrigération au HCFC

2

Verdir, augmenter la biodiversité et assurer la pérennité des ressources



ACTION 4 PROTÉGER ET ENRICHIR LA FORÊT URBAINE ET LA BIODIVERSITÉ

MESURES DE MISE EN ŒUVRE	2015 année de référence	2020 cibles
4.1 Réaliser le plan de foresterie urbaine visant la préservation et le développement du patrimoine arboricole tel que proposé dans la Politique de l'arbre	Adopté en 2014	Mise en application du plan
4.2 Identifier les emplacements propices et procéder à la plantation d'arbres sur le domaine public (Plan d'action canopée 2012-2021)	-	1500 arbres supplémentaires plantés sur le domaine public
4.3 Implanter des aménagements favorables à la biodiversité sur le domaine public (présence des 3 strates végétales, plantes indigènes attirant les oiseaux et les pollinisateurs, etc.)	-	Implantation d'un programme de gestion différenciée
4.4 Promouvoir le programme « Mon jardin, Espace pour la vie » qui encourage l'aménagement de zone de biodiversité sur les terrains privés	0 jardin certifié	5 jardins certifiés 5 projets de déminéralisation

ACTION 5 ACCROÎTRE LE VERDISSEMENT DU CADRE BÂTI

MESURES DE MISE EN ŒUVRE	2015 année de référence	2020 cibles
5.1 Adopter des dispositions réglementaires concernant les toits blancs et/ou verts	-	Règlement adopté
5.2 Modifier la réglementation d'urbanisme afin d'exiger un taux minimal de verdissement lors d'une construction ou rénovation d'un bâtiment	-	Règlement adopté
5.3 Aménager des toits blancs ou verts sur les édifices municipaux	5 édifices municipaux dotés d'un toit blanc ou vert	10 édifices municipaux dotés d'un toit blanc ou vert
5.4 Adopter un règlement pour favoriser l'aménagement de stationnements durables ou appliquer la Norme BNQ 3019-190/2013 (Lutte aux îlots de chaleur urbains – Aménagement des aires de stationnement – Guide à l'intention des concepteurs)	-	Règlement adopté

ACTION 6 RÉDUIRE ET VALORISER LES MATIÈRES RÉSIDUELLES

MESURES DE MISE EN ŒUVRE	2015 année de référence	2020 cibles
6.1 Implanter les équipements pour assurer la collecte à 2 ou 3 voies dans l'ensemble des édifices municipaux	3 édifices municipaux dotés de la collecte à 2 ou 3 voies	7 édifices municipaux dotés de la collecte à 2 ou 3 voies
6.2 S'inscrire au programme de reconnaissance « ICI on recycle! »	3 édifices municipaux ayant obtenu la reconnaissance	7 édifices municipaux ayant obtenu la reconnaissance
6.3 Adopter une directive visant l'élimination de l'usage des bouteilles d'eau à remplissage unique lors des réunions et autres activités de l'administration locale	-	Directive adoptée
6.4 Sensibiliser les citoyens à la réduction à la source, au réemploi, au recyclage et à la valorisation des matières résiduelles (RDD, TIC, encombrants, etc.), afin d'augmenter la participation aux collectes et autres services	3 initiatives (communications, kiosques, porte-à-porte, etc.)	15 initiatives (communications, kiosques, porte-à-porte, etc.)
6.5 Sensibiliser les citoyens à l'importance de participer à la collecte des matières organiques	2 initiatives (communications, kiosques, porte-à-porte, etc.)	12 initiatives (communications, kiosques, porte-à-porte, etc.)

ACTION 7 OPTIMISER LA GESTION DE L'EAU

MESURES DE MISE EN ŒUVRE	2015 année de référence	2020 cibles
7.1 Encourager les résidents à réorienter les gouttières vers une surface perméable, afin de réduire le volume des eaux de ruissellement acheminé à l'égout	Porte-à-porte réalisé avec la patrouille bleue (Ville de Montréal)	6 ateliers pour citoyens 1 campagne annuelle
7.2 Promouvoir la réglementation sur l'usage de l'eau potable (ex. règlement RCG 13-023)	-	12 initiatives (communications, kiosques, porte-à-porte, etc.) Dépôt d'un plan d'action commun aux arrondissements
7.3 Favoriser les pratiques de gestion optimale (PGO) des eaux pluviales (jardin de pluie, baril de pluie, puits absorbant, pavage perméable, noue, fossé, bassin de rétention, etc.) dans la planification territoriale	-	5 projets supplémentaires où sont appliquées les PGO
7.4 Promouvoir la réglementation sur la protection des bâtiments contre les refoulements d'égout (ex. règlement 11-010)	-	5 initiatives (communications, kiosques, porte-à-porte, etc.)

ACTION 8 DÉCONTAMINER LES SOLS

MESURES DE MISE EN ŒUVRE	2015 année de référence	2020 cibles
8.1 Identifier et procéder à la décontamination graduelle des terrains sous la responsabilité des administrations locales	-	0,6 hectare décontaminé

3

Assurer l'accès à des quartiers durables, à échelle humaine et en santé



ACTION 9 LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS ET FAVORISER L'INCLUSION

MESURES DE MISE EN ŒUVRE	2015 année de référence	2020 cibles
9.1 Adhérer aux principes du Plan d'action municipal pour les aînés et les mettre en œuvre localement	-	Plan d'action local élaboré
9.2 Adhérer à la Politique de l'enfant et à son plan d'action	-	Adhésion à la Politique effectuée
9.3 Former les employés en ce qui a trait aux relations interculturelles, en gestion de la diversité et en accommodement raisonnable	0 employés formés	30 employés formés
9.4 Offrir des stages aux jeunes afin de favoriser leur intégration socioprofessionnelle	-	6 stages annuels
9.5 Attribuer des locaux vacants aux OBNL et entreprises d'économie sociale qui contribuent à la qualité de vie de la collectivité	-	4 nouveaux locaux attribués

ACTION 10 PRÉSERVER LE PATRIMOINE ET PROMOUVOIR LA CULTURE

MESURES DE MISE EN ŒUVRE	2015 année de référence	2020 cibles
10.1 Augmenter la participation et le nombre d'activités de médiation culturelle	37 activités pour 1364 participants	50 activités pour 2000 participants
10.2 Bonifier l'offre culturelle de proximité (bibliothèques, réseau Accès culture, art public)	83 représentations et projections, 11 expositions, 28 136 spectateurs ou visiteurs	100 représentations et projections, 18 expositions, 32 000 spectateurs ou visiteurs
10.3 Protéger et mettre en valeur le parcours riverain, les percées visuelles sur les plans d'eau, ainsi que les entrées de ville	-	Dispositions réglementaires adoptées

ACTION 11 AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SERVICES ET AUX ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX AINSI QU'AUX INFRASTRUCTURES

MESURES DE MISE EN ŒUVRE	2015 année de référence	2020 cibles
11.1 Souscrire aux principes de l'accessibilité universelle lors de la construction ou de la rénovation des bâtiments municipaux	-	Plan d'action en AU adopté
11.2 Appliquer les principes de l'accessibilité universelle lors des événements et activités organisés par l'administration locale	-	Plan d'action en AU adopté
11.3 Intégrer les principes de l'accessibilité universelle dans la conception des projets d'aménagement du domaine public et d'architecture	-	Plan d'action en AU adopté
11.4 S'assurer de l'accessibilité optimale des équipements culturels et de loisirs	-	Plan d'action en AU adopté

ACTION 12 INTÉGRER L'AGRICULTURE URBAINE ET LES SAINES HABITUDES DE VIE À L'ADN DES QUARTIERS

MESURES DE MISE EN ŒUVRE	2015 année de référence	2020 cibles
12.1 Soutenir les nouveaux marchés saisonniers et autoriser les écoles ou autres organisations à accueillir des marchés en période estivale	3 marchés saisonniers	5 marchés saisonniers
12.2 Faire l'inventaire et augmenter les actifs alimentaires locaux (jardins communautaires et collectifs, cuisines collectives, marchés publics ou saisonniers, fermes urbaines, etc.)	-	Inventaire complété

ACTION 13 POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT DE QUARTIERS VIABLES

MESURES DE MISE EN ŒUVRE	2015 année de référence	2020 cibles
13.1 Assurer une offre résidentielle diversifiée permettant de répondre aux besoins de l'ensemble de la population (familles, aînés, etc.)	-	36 nouveaux projets (incluant les logements sociaux et abordables)
13.2 Bonifier l'offre en équipements culturels et de loisirs et en assurer l'accès en transport collectif	-	1 nouveau projet
13.3 Bonifier le réseau de ruelles vertes	16 ruelles vertes	24 ruelles vertes

ACTION 14 PROTÉGER LA QUALITÉ DES COURS D'EAU ET Y FAVORISER LES ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES

MESURES DE MISE EN ŒUVRE	2015 année de référence	2020 cibles
14.1 Mettre en valeur les équipements et infrastructures en rive et favoriser les initiatives destinées à en augmenter le nombre et la qualité (Métropole au fil de l'eau)	4 installations	8 installations
14.2 Soutenir la consolidation de la « Trame verte et bleue » de l'agglomération par la protection et la mise en valeur des rives et des plans d'eau	-	4 projets ou initiatives

4

Faire la transition vers une économie verte, circulaire et responsable



ACTION 15 VERDIR L'ÉCONOMIE

MESURES DE MISE EN ŒUVRE

2015
année de référence

2020
cibles

15.1	Augmenter le recours aux produits et services issus des entreprises d'économie sociale	-	10 produits et services
------	--	---	-------------------------

ACTION 16 S'APPROVISIONNER DE FAÇON RESPONSABLE

MESURES DE MISE EN ŒUVRE

2015
année de référence

2020
cibles

16.1	Adopter une politique d'approvisionnement responsable	-	Politique adoptée
16.2	Former les employés concernés aux principes de l'approvisionnement responsable	0 employé formé	25 employés formés

ACTION 17 ORGANISER DES ÉVÉNEMENTS ÉCORESPONSABLES

MESURES DE MISE EN ŒUVRE

2015
année de référence

2020
cibles

17.1	Mettre en place des mesures écoresponsables lors de la tenue d'événements municipaux	3 événements faisant l'objet de mesures écoresponsables	Tous les événements annuels faisant l'objet de mesures écoresponsables
17.2	Éliminer l'usage des bouteilles d'eau à remplissage unique lors des réunions et autres activités de l'administration locale	-	Directive émise
17.3	Installer des fontaines d'eau potable dans les lieux publics très fréquentés	7 fontaines	14 fontaines
17.4	Éliminer le plastique n° 6 des comptoirs alimentaires sous gestion municipale	-	Aucun comptoir alimentaire avec du plastique n° 6

5

Mobilisation des parties prenantes



ACTION 18 MOBILISER LES ORGANISATIONS, LES CITOYENS ET LES EMPLOYÉS

MESURES DE MISE EN ŒUVRE

2015
année de référence

2020
cibles

18.1	Mettre en place un comité réunissant les intervenants locaux pour favoriser la synergie et l'émergence de projets en développement durable sur le territoire	-	Comité bien implanté
18.2	Organiser une campagne pour promouvoir les bonnes pratiques en matière de développement durable auprès des citoyens, institutions, commerces et industries	-	Campagne effectuée
18.3	Présenter le plan local de développement durable aux employés et les informer quant à la forme que peut prendre le développement durable au sein de leurs activités respectives	0 employé formé au DD	25 employés formés au DD

ACTION 19 FAIRE CONNAÎTRE LES BONNES PRATIQUES ET AUGMENTER LES INITIATIVES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

MESURES DE MISE EN ŒUVRE

2015
année de référence

2020
cibles

19.1	Créer et diffuser un répertoire des ressources disponibles en développement durable dans l'arrondissement	-	Répertoire créé
19.2	Participer aux rencontres des partenaires de Montréal durable 2016-2020	-	10 participations

ACTION 20 RAYONNER ICI ET À L'ÉCHELLE INTERNATIONALE

MESURES DE MISE EN ŒUVRE

2015
année de référence

2020
cibles

20.1	Promouvoir les réalisations en développement durable de l'administration locale dans les réseaux, congrès, concours, etc.	-	5 réalisations promues
------	---	---	------------------------

Arrondissement de Verdun

Auteurs

Jude Bergeron
Martin Roberge

Collaborateurs

Les directions de l'arrondissement
Maison de l'environnement de Verdun
Nature-Action Québec

Photos

Antoine Amnotte-Dupuis
(couverture, p. 12)
Charles Beaupré, Nature-Action
Québec (p. 9)
Emmanuel Campeau (p. 6, 13)
La Maison de l'environnement
de Verdun (p. 5, 16, 18, 19)
Marie-Jade Côté (p. 14)



ville.montreal.qc.ca/verdun

